

Pour en savoir plus !

INFOS

Demandez conseil
à un paysagiste professionnel
près de chez vous :
www.lesentreprisesdupaysage.fr
Pour toutes informations sur le compostage :
infocompost@ampmetropole.fr
N° vert gratuit : 0800 94 94 08
www.marseille-provence.fr /
rubrique
Réduire mes déchets.

SOLUTIONS DE LOCATION ET DE PRET DE BROEUR

Services entre particuliers

Zilok, BRicolib, E-Loue, Allo voisins, Kiwiiz...

Enseignes de location de matériels, et enseignes de bricolage

LIENS WEB

www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/reduire-dechets/moins-jeter

www.casuffitlegachis.fr/particuliers/je-passe-laction/je-fais-du-compost

Page "Moins jeter" du site ADEME

OUVRAGES

Le guide pratique du compostage et paillage - ADEME août (cf.site internet ADEME) -

"Compost et paillage au jardin recycler, fertiliser" par Denis Pépin.

Édition Terre vivante

Magazine "Les 4 saisons du jardin bio" n°220 sept-oct 2016.

Article "Banc d'essai - les broyeurs à végétaux"

Les déchèteries
sont saturées et
les coûts augmentent
pour tous.

L'entretien des jardins et
espaces verts
par les particuliers,
les paysagistes et
les services techniques
entraîne de plus en plus
de déchets verts.

Jusqu'à
480 kg / an
par famille

Les déchets verts c'est quoi ?

L'herbe et les tontes de pelouse
Les feuilles mortes
Les résidus d'élagage
Les résidus de taille de haies et arbustes
Les résidus de débroussaillage

MES DÉCHETS VERTS : UNE RESSOURCE !

LE BROYAT POUR
MON JARDIN,
C'EST MALIN

Realisation : @GERES / Prestation graphique : L'agence Mars / Cet outil est à visée pédagogique. Il est libre de droit.



CÔTE PROVENÇALE



chaque
jardin
compte.

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE
Méditerranée



PLUTÔT QUE D'ALLER EN DÉCHÈTERIE, ESSAYEZ LE BROYAGE !



Le saviez-vous ?

Le brûlage à l'air libre est interdit !

(art. 84 Règlement sanitaire départemental type)

C'est localement la principale source de pollution de l'air par émission de particules fines et autres polluants gazeux : black carbon (suies fines), hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, ... La pollution atmosphérique est la première menace environnementale pour la santé.

En plus, le brûlage constitue un risque d'incendie et une nuisance pour le voisinage.

450€ Toute infraction est passible d'une contravention.

BRÛLER 50 KG DE DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE ÉMET AUTANT DE PARTICULES QUE :

 18 400 km parcourus par une voiture essence récente

 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente



70 à 920 trajets aller-retour vers une déchèterie, selon le type de véhicule (20 km)



Source : chiffres Ministère de l'Environnement, avec véhicule particulier de norme Euro 5.

Le broyage, c'est quoi ?

C'est réduire en petits morceaux les déchets verts : feuilles coriaces, brindilles, petites branches et autres résidus de taille et d'élagage.

Comment broyer ?

Pour des déchets verts en petites quantités et faible diamètre (< 1 cm), on peut utiliser une tondeuse à gazon (non électrique). Passez lentement sur les branches étalées au sol, et récupérez le broyat dans le panier. Pour de grandes quantités et/ou des branches de gros diamètre (> 1 cm), mieux vaut utiliser un broyeur. Plusieurs possibilités :

- acheter ou louer un broyeur (port de gants, lunettes et casque anti-bruit recommandé),
- demander à son paysagiste de broyer,
- appeler une entreprise spécialisée pour un service de broyage.

Le broyage réduit de 6 fois le volume de départ.



Les avantages du broyage

- ne plus aller à la déchèterie, des économies de temps et de carburant !
- faciliter l'entretien du jardin avec une couche de broyat en surface qui :
 - limite les arrosages en maintenant l'humidité du sol,
 - réduit le désherbage en empêchant la croissance des "mauvaises herbes",
 - simplifie le travail du sol qui s'enrichit en matières organiques et devient meuble,
 - économise l'achat d'engrais car le sol est plus fertile,
 - évite certaines maladies des plantes en favorisant la biodiversité du sol.
- faire du compost en mélangeant le broyat avec les déchets de cuisine pour accélérer le processus.
- utiliser du broyat comme litière d'animaux, et/ou avoir des toilettes sèches.



Le broyat en paillage

Le paillage consiste à étaler au sol des végétaux ou autres matériaux (carton, billes minérales...) pour protéger les cultures. Avec votre broyat de jardin, le paillage permet de :

- enrichir et protéger le sol autour des plantations (potager, fleurs), haies, arbres...
- aménager des allées, des passages,
- recouvrir un sol nu de la même manière que le gravier.

CONSEILS PRATIQUES

- Avant de pailler, désherbez et intégrez le système d'arrosage.
- Épandez le broyat autour des plantes, d'une couche entre 5 et 10 cm max.
- Renouvelez le paillage tous les ans car il se dégrade au fur et à mesure. Cette décomposition consomme un peu d'azote, ajoutez de l'engrais, idéalement organique !
- Si vous voulez pailler avec des tontes, faites-les sécher avant.
- Le paillage ralentit le réchauffement du sol au printemps. Certaines cultures y sont sensibles : tomates, haricots, cucurbitacées...
- Les plantes adaptées aux sols secs et peu fertiles (plantes grasses, maquis méditerranéen) n'aiment pas le broyat !



Le broyat pour le compost

Le compostage c'est la transformation de vos déchets alimentaires et de jardin par les micro-organismes du sol avec de l'oxygène.

Vous fabriquez votre propre fertilisant car le compost enrichit le sol et apporte les nutriments nécessaires aux plantes.

CONSEILS PRATIQUES

- Pour faire un bon compost, 3 règles simples :
- installez le compost à l'ombre, dans un composteur acheté ou fabriqué, ou encore en tas,
 - mélangez en volumes équivalents les déchets de cuisine et de jardin, et si possible du broyat,
 - veillez à la circulation de l'air (remuez à la fourche), et à l'humidité (couvrez avec un carton ou une bâche).

Pour réduire les déchets de jardin, on utilise des plantes à croissance lente qui n'ont pas besoin d'être taillées, comme par exemple les plantes méditerranéennes !